

« servir pour mon salut. La seconde raison qui me porte
 « à me vouloir condamner moi-même, c'est que si l'on
 « considère mon crime d'un certain biais, il ne paroît
 « tra ny si noir ny si énorme ny si étrange comme il
 « semble d'abord. Il est vrai, j'ai sçeu cette conspira-
 « tion ; mais j'ay fait tout mon possible pour la dissua-
 « der. Il m'a cru son amy et fidèle et peut-être unique ;
 « il m'a tout confié ; je ne l'ay point voulu trahir et pour
 « cela je mérite la mort : je me condamne moi-même ! »

« On rappela dans la chambre M. le Grand, pour
 estre confronté à M. de Thou, où ils demeurèrent plus
 d'une heure ; M. le Grand en sortit le premier et, quel-
 que temps après, M. de Thou.

« Une heure après, ou environ, M. de Laubardemont,
 conseiller d'Estat, — qui estoit le rapporteur, — et
 M. Robert de Saint-Germain, conseiller au Parlement de
 Grenoble, sortirent de la chambre pour disposer les pri-
 sonniers à la lecture de leur arrest, et les résoudre à la
 mort. Ce qu'ils firent, les exhortant de rappeler toutes
 les forces de leur esprit et de leur courage pour tesmoi-
 gner de la résolution dans une occasion qui estonne les
 plus constans. A cette nouvelle ils s'affermirent et tesmoi-
 gnèrent une résolution extraordinaire, annonçant eux-
 mêmes que véritablement ils estoient coupables et méri-
 toient la mort, à laquelle ils estoient bien résolus. Icy
 M. de Thou dit à M. de Cinq-Mars, en souriant :
 « Eh bien ! Monsieur, humainement je pourrois me
 « plaindre de vous : vous m'avez accusé, vous me faites
 « mourir ; mais Dieu sçait combien je vous en ayme.
 « Mourons, Monsieur, mourons courageusement et ga-
 « gnons le Paradis ! » — Ils s'embrassèrent l'un l'autre,